

CANNE À SUCRE

Fin des livraisons de canne à sucre, une campagne 2019 en demi-teinte

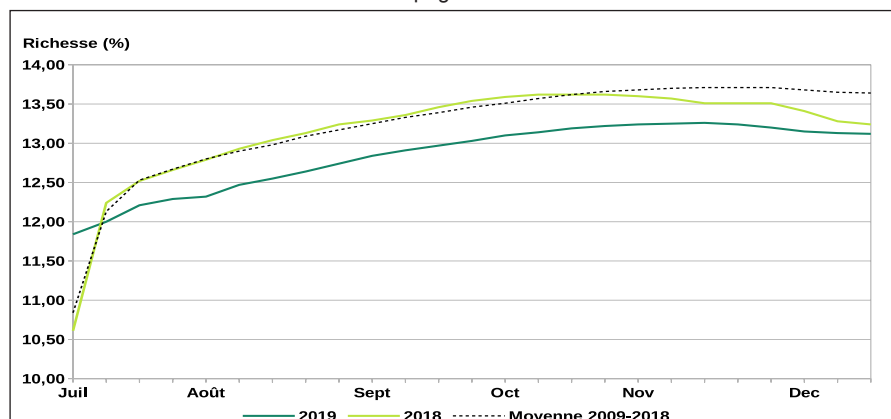
Les dernières cannes de la campagne sucrière 2019 ont été réceptionnées le 11 décembre à l'usine de Bois-Rouge et le 17 décembre à l'usine du Gol. C'est l'heure du bilan.

2019, une année après le cyclone Fakir

Pour les planteurs et l'industriel Tereos, cette année s'achève sur une note décevante : le tonnage de cannes broyées en 2019 s'établit à 1,720 millions de tonnes, légèrement en deçà des prévisions, soit 4 % de moins par rapport à la moyenne de ces dix dernières années (Graphique 1).

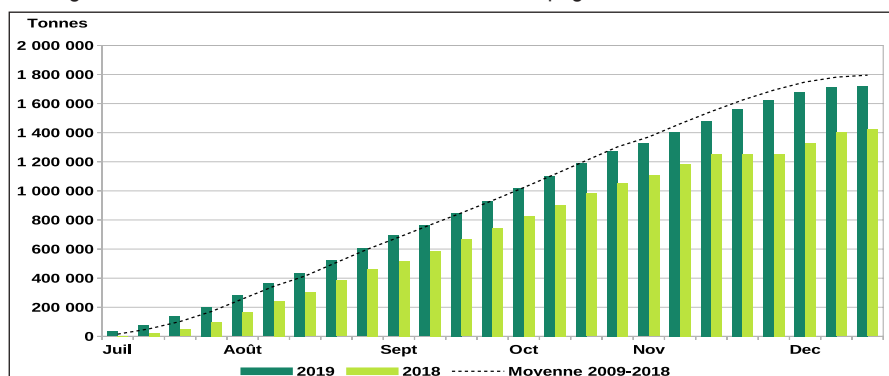
On se souvient du niveau catastrophique de la précédente campagne (1,421 millions de tonnes), marquée par le passage du cyclone Fakir, ce résultat confirme les prévisions des professionnels du secteur : l'année qui suit un cyclone est en règle générale très moyenne en tonnage.

Graphique 2
Richesse en sucre cumulée durant la campagne 2019



Source : CTICS

Graphique 1
Tonnage cumulé de canne à sucre livrées durant la campagne 2019



Source : CTICS

Remarquons toutefois que les résultats auraient probablement été encore inférieurs à ceux observés si le Comité Paritaire de la Canne et du Sucre, l'État, et le Département n'avaient pas mis en place un dispositif d'aides exceptionnelles à l'itinéraire technique de la

canne à sucre qui a permis malgré tout de retrouver un niveau de production proche de la normale.

A 13,12 %, la richesse en sucre est elle aussi en retrait de 4 % par rapport à la moyenne décennale (Graphique 2).

Des résultats contrastés en fonction des bassins de production

Si l'on regarde dans le détail, c'est dans le bassin du Gol que les résultats sont les moins satisfaisants. Avec près de 6 % de moins par rapport à la moyenne 2009 - 2018, l'usine du Gol a broyé 821 000 tonnes de cannes, à 13,3 % de richesse en sucre.

Dans le bassin de Bois-Rouge, le tonnage de cannes livrées à l'usine s'établit à 898 000 tonnes, accusant un retrait par rapport à la moyenne de ces dix dernières campagnes limité à 2,7 %. La richesse en sucre cumulée à l'échelle du bassin s'établit à 12,95 %



PRIX DU SUCRE BLANC SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN

Un prix du sucre en légère hausse, mais à un niveau toujours très bas

Le prix moyen du sucre blanc sur le marché européen amorce une légère remontée, deux ans après la libéralisation du marché.

La Commission Européenne a publié le prix moyen du sucre blanc sur le marché communautaire. Pour le mois d'octobre 2019, il s'établit à 332 €/t (graphique 3), en progression de 4 €/t, par rapport au mois de septembre (328 €/t). Malgré cette amélioration, les prix du sucre sur le marché européen continuent d'évoluer à des niveaux très bas, à peine au-dessus du plus bas historique de 312 €/t (janvier 2019). On est loin du seuil de 454 €/t fixé dans l'article 10.d de la convention canne. C'est l'article qui prévoit le versement d'un supplément de prix aux planteurs si le prix du sucre blanc sur le marché communautaire dépasse 454 €/t en moyenne sur la période comprise entre le mois de juillet de l'année n et le mois de juin de l'année $n+1$.

2019, une année de crise pour la filière sucre française

En France métropolitaine, l'année 2019 aura été une année de crise pour les betteraviers : des cours au plus bas, une restructuration de la filière engendrant des fermetures d'usines privant ainsi plus de 1 500 planteurs de betteraves de débouchés pour leur production, et une production en baisse de près de 7 % par rapport à 2018.

Une production mondiale en baisse

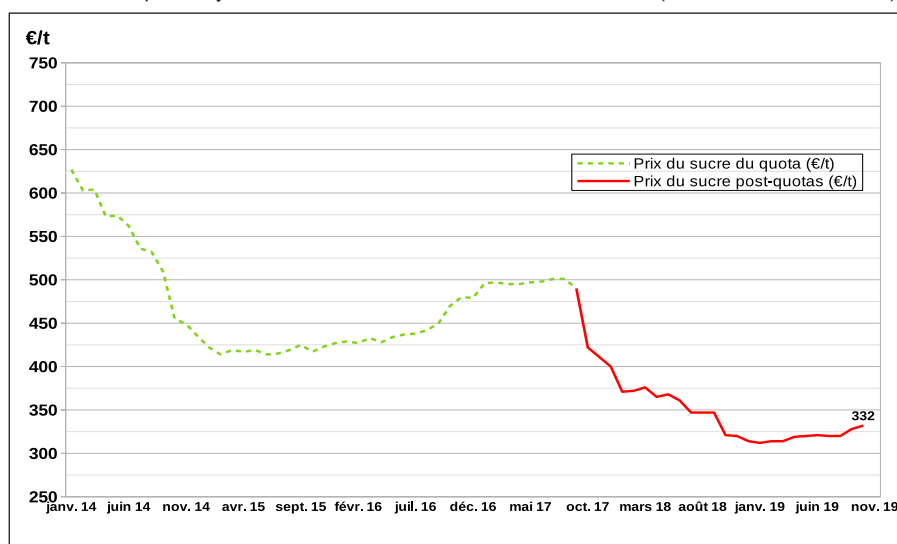
Au niveau mondial, la production de sucre de la campagne 2019/2020 pourrait baisser de plus de 9 millions de tonnes par rapport à la précédente saison, ce qui représenterait 24,6 millions de tonnes de moins que le niveau record atteint il y a seulement 2 ans. La baisse de la production mondiale en 2019/2020 sera due à une forte baisse des productions indienne et thaïlandaise. La production de sucre dans l'Union européenne serait maintenant légèrement inférieure à celle de l'an dernier, alors que le Brésil pourrait

en produire un peu plus. Néanmoins une hausse significative des prix sera toujours freinée par les stocks de sucre indien importants.

Des prix plus élevés pourraient également inverser le mix actuel en faveur de la production d'éthanol au Brésil, ce qui pourrait alors déclencher un afflux de sucre brésilien sur le marché mondial.

Une hausse significative des prix mondiaux du sucre à terme semble plutôt improbable pour la campagne en cours (F.O. Licht du 25 novembre 2019).

Graphique 3
Évolution des prix moyens de vente du sucre blanc communautaire (situation au 31-10-2019)



Source : FranceAgriMer

Nouvelles modalités pour l'export de végétaux depuis le 14/12/2019

La réglementation de l'Union européenne relative à la santé des végétaux qui permet de protéger le territoire européen (métropolitain et ultramarin) face à l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux évolue.

Deux règlements européens, applicables au 14 décembre 2019, induisent, pour La Réunion et les autres départements d'outre-mer, la nécessité de :

- renforcer la protection face au risque d'introduction d'organismes nuisibles ou de maladies végétales,
- maintenir un niveau élevé de protection du territoire européen au regard du risque d'introduction de ravageurs inexistant en Europe continentale mais présents outre-mer (par exemple pour La Réunion : la mouche des fruits ou *Bactrocera dorsalis*).

Ces évolutions réglementaires sont mises en œuvre progressivement et de manière pragmatique à La Réunion. Une concertation des acteurs concernés menée par la DAAF sous l'égide du préfet a permis de définir les modalités locales d'export de végétaux pour la saison fruitière 2019/2020 (ananas, litchis, fruits de la passion ou orchidée par exemple).

Depuis le 14 décembre 2019, les nouvelles modalités pour l'exportation de végétaux s'appliquent.

→ Pour les professionnels et les entreprises qui confectionnent des colis suite à une commande d'un particulier :

Il est possible d'exporter les végétaux après contrôle visuel effectué en interne à l'entreprise. Des contrôles complémentaires sont menés par l'administration selon les végétaux concernés.

→ Pour les particuliers expédiant un colis qu'ils ont eux-mêmes confectionné :

Les formalités sont effectuées par le prestataire qu'ils ont choisi (La Poste, Chronopost et autres colis express). Ces formalités ne sont pas nécessaires pour les colis contenant au maximum 5 kilogrammes de végétaux. Au-delà, le particulier doit simplement déclarer le contenu de son colis au guichet du prestataire. Des contrôles sont opérés par l'administration chez les prestataires.

→ Pour les particuliers souhaitant voyager avec des végétaux dans leurs bagages en cabine ou en soute :
Les voyageurs souhaitant amener

avec eux des végétaux soumis aux contrôles dans leurs bagages (litchis, fruits de la passion ou orchidée par exemple) doivent se présenter auprès des inspecteurs phytosanitaires présents dans l'aérogare passagers. Les inspecteurs procèdent à un examen des produits sur place et peuvent délivrer les documents obligatoires pour le voyage. Ces formalités ne sont pas nécessaires lorsque la quantité de végétaux par voyageur ne dépasse pas 5 kilogrammes. Il est recommandé aux voyageurs de prendre leurs dispositions pour la réalisation de ces formalités.

Ces mesures ne concernent pas les fruits exemptés de contrôle (ananas, bananes, durian, dattes et noix de coco) et ceux interdits d'exportation par arrêté préfectoral (mangues, poivrons et piments, combava et autres agrumes, etc.) dont la liste complète est disponible sur les sites internet des services de l'État à la Réunion et de la DAAF.

www.reunion.gouv.fr

www.daaf.reunion.agriculture.gouv.fr

Enseignement agricole : les nouveautés des rentrées 2019 et 2020 en matière de formation

Lycée agricole de Saint-Paul (Forma'terra) :

- ouverture du BTS APV (agronomie productions végétales) par apprentissage (rentrée 2019)
- ouverture du BTS technico-commercial agro fournitures en formation initiale scolaire (rentrée 2020)
- ouverture d'un certificat de spécialisation conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation (janvier 2020)

Lycée agricole de Saint-Joseph :

- ouverture du BTS STA (Sciences et Technologies de l'Aliment) par apprentissage (rentrée 2019)

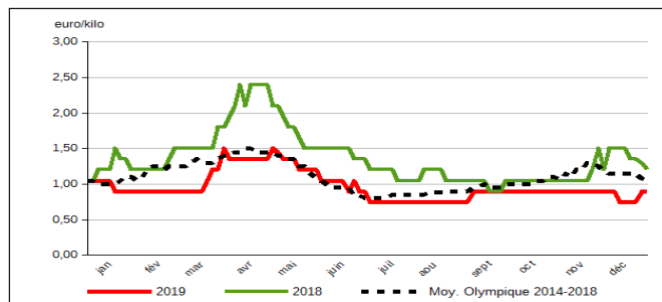
Lycée agricole privé Cluny (Sainte-Suzanne) :

- ouverture du bac professionnel vins et spiritueux en formation initiale scolaire (rentrée 2020)

Nouvelles des marchés

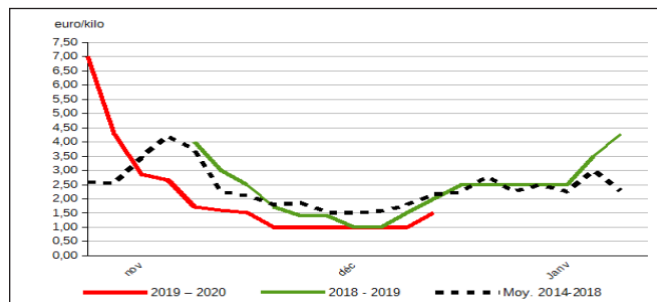
Le service de l'information statistique et économique de la DAAF suit quotidiennement le prix des produits agricoles. Les enquêtes réalisées, appelées mercuriales, sont à retrouver sur le site internet de la DAAF : <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Les-mercuriales>

Pomme de terre



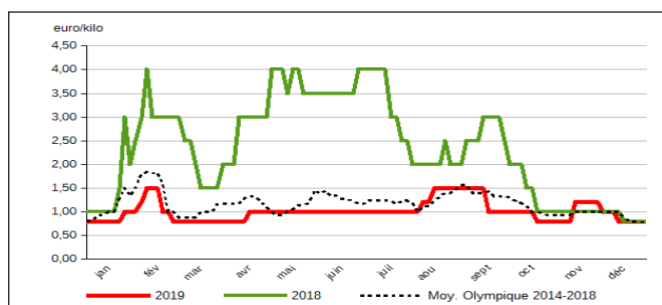
L'apport en pommes de terre reste conséquent et son cours à la production se maintient en-dessous de 1 euro le kilo.

Letchi



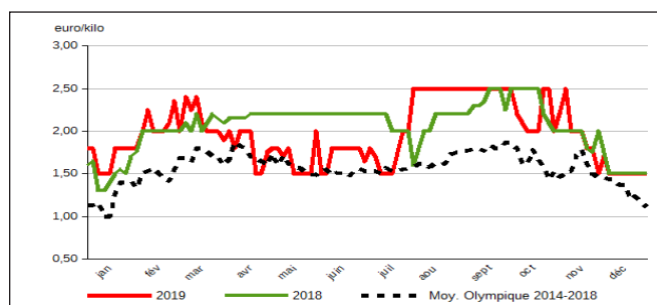
La saison 2019-2020 a été prolifique pour le letchi. Il a été présent dès la mi-novembre. Un mûrissement trop rapide a fait chuter immédiatement les cours, et les pluies de cette fin d'année semblent mettre un terme anticipé à la campagne.

Aubergine



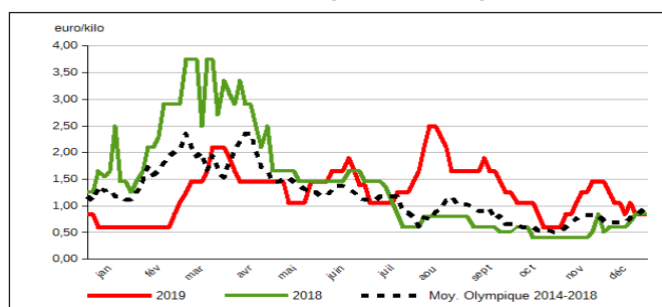
Cette année 2019 marque un retour à la normale pour l'aubergine (bringelle) qui avait pratiquement disparu des étals de nos marchés suite à une année 2018 exceptionnelle du point de vue climatique.

Pastèque



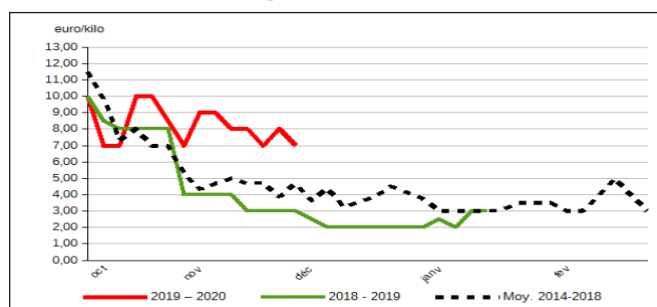
Depuis deux ans, la pastèque se raréfie. Le fruit manque d'eau et la présence de la mouche des fruits la rend de plus en plus difficile à produire. Les apports plus restreints font mécaniquement augmenter son prix.

Tomate de plein champ



Sans aléas climatiques majeurs en 2019, le marché de la petite tomate cultivée en plein champ est moins chaotique qu'en 2018. Les niveaux des prix constatés en 2019 ressemblent à ceux d'une campagne dite « normale ».

Mangue américaine



La saison 2019-2020 est très compliquée pour les producteurs de mangues. La présence de la mouche des fruits affecte les volumes de production. Le prix des mangues mises sur le marché est plus élevé que lors des campagnes précédentes.

Dernières tendances : les importantes précipitations enregistrées en toute fin d'année 2019 et après le Jour de l'an ont des répercussions sur les productions de plein champ. Il est observé une tendance fortement haussière sur les prix lors des premiers marchés de 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr